

Procès-verbal de séance

Séance du 18 juin 2014

L'an deux mille quatorze le dix-huit juin, à 20h30, le conseil municipal, convoqué le 10 juin 2014, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain sur Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Séverine PASSAQUAY	Nombres de membres : En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11
EXCUSES : Christian LECHEVREL (pouvoir à P. Guichard), Frédéric MERLET (pouvoir à D. Duclosson)	
ABSENTS :	

Philippe Guichard est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2014, à l'unanimité.

Délibération n° 2014/06/45

Voirie communale – Création d'enrobés sur certaines voies publiques / Programme 2014

La commission «travaux», réunie le 04 juin 2014, a analysé le résultat de la consultation lancée en date du 30 avril dernier et propose de retenir l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne, centre de travaux de Sillingy (74) :

Estimation	COLAS	EIFPAGE	EUROVIA
33.405,50€ HT	23.883,00€ HT	29.328,00€ HT	28.965,00€ HT
40.086,60€ TTC	28.659,60€ TTC	35.193,60€ TTC	34.758,00€ TTC

Le conseil municipal insiste sur sa volonté d'assurer la sécurité des usagers de la route.

Unanimité

Délibération n° 2014/06/46

Mise aux normes de la salle des fêtes – Avenant sur lot n° 1 «démolition, petite maçonnerie»

Cet avenant, qui représente une plus-value d'un montant de huit cent quarante-huit euro et vingt cents hors taxes, consiste à réaliser les travaux de finition de la rampe d'accès en béton désactivé.

Unanimité

Délibération n° 2014/06/47

Sécurisation voirie communale – Enrochement Pont de Cernaz

Devis établi par l'entreprise de M. Jean-François Borget, de Chêne-en-Semine, pour un confortement de l'accotement de la chaussée d'un montant de 2750€ hors taxes. Somme prévue au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

Délibération n° 2014/06/48

Finances – Décision modificative n° 1 sur budget principal 2014

Décision motivée par le montant notifié concernant le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Montant versé en 2013 : 12.356€.

Somme inscrite au budget primitif : 20.000€. Prélèvement demandé : 20.648€.

La somme de 648€ sera transférée de l'article 6226 «honoraires» à l'article 73925 «FPIC».

Unanimité

Délibération n° 2014/06/50

Acquisitions foncières – Cession à la commune de la parcelle cadastrée B n° 1076

Cette cession, prévue en 2007 lors des différents échanges de parcelles au lieu-dit «Pré du Chêne», et qui concerne une parcelle de 135m² située en bordure de voie départementale, n'a jamais été régularisée. Le conseil autorise ainsi Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, sachant que l'opération se déroulera sans soultte ni participation financière de la part de la commune.

Un courrier sera également adressé à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie pour régulariser les parcelles cadastrées B n° 1073 et n° 1081 qui se trouvent dans la même situation.

Unanimité

Délibération n° 2014/06/51

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Lecture par Monsieur le Maire de l'intégralité du texte présenté par l'Association des Maires de France (*texte annexé au présent procès-verbal*).

Unanimité

Délibération n° 2014/06/52

Gestion du personnel – Réorganisation du service technique

Par délibération n° 2013/03/17 le conseil municipal avait décidé de créer un poste contractuel à temps non complet (*maxi 17h30/35h*), possibilité offert aux communes de moins de 1000 habitants. Afin de faire face aux difficultés rencontrées pour recruter du personnel technique polyvalent, Monsieur le Maire propose d'avoir recours à une société intérimaires afin qu'elle aide les élus dans leur recherche de candidats. La société AINTERIM, de Bellegarde-sur-Valserine, propose une prestation de placement incluant les frais de recherche, la sélection et l'entretien des candidats pour un montant de 800€ HT.

Bien entendu, l'offre reste accessible à toute personne compétente intéressée.

Unanimité

Délibération n° 2014/06/49

Recensement de la population 2015 – Désignation du coordonnateur communal

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Il convient d'ores et déjà de nommer le coordonnateur communal, qui assurera la préparation de la collecte et sera l'interlocuteur unique de l'INSEE. La secrétaire de mairie sera nommée par arrêté du maire à cette fonction.

Questions diverses et informations

- Monsieur le Maire rappelle la nécessité de répondre aux invitations reçues
- Réforme des rythmes scolaires. Dominique Rey, Président du SIVU scolaire, informe les élus qu'une délibération a été prise par le SIVU pour demander le report de la date d'application (initialement prévue pour la rentrée de septembre 2014)
- La commune s'inquiète du retard pris par le Syndicat des Eaux de la Semine à qui a été confiée en avril 2011 la numérisation du réseau d'adduction d'eau potable
- Agenda :
 - ☞ vendredi 20 juin à 8h00. Conseil municipal pour désigner les délégués votant pour les élections sénatoriales
 - ☞ vendredi 20 juin à partir de 17h. Inauguration de la Maison de Vie
 - ☞ mercredi 25 juin à Eloise. Réunion d'information sur le SCoT Usses et Rhône, à l'attention de l'ensemble des élus des 3 communautés de communes
 - ☞ samedi 28 juin de 9h à 11h. Tournée de découverte de la sylviculture du chêne
 - ☞ dimanche 28 septembre. Election sénatoriales

Ordre du jour épuisé, séance levée à 21h45

Le Maire,
Alain LAMBERT

